

Extrait du procès-verbal

Séances des : 6 décembre 2021 et 7 février 2022

Présidence : Mme Valérie MAUSNER LEGER le 6 décembre 2021
M. Marco CARENZA le 7 février 2022

Rapport sur : Préavis N° 2021/20

Rapporteur : M. Jacky COLOMB

LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON

vu le préavis 2021-20 concernant une adaptation des émoluments et vacations pour la législature 2021- 2026,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

1. d'approuver les émoluments et vacations proposés pour la législature 2021-2026 selon l'annexe 2 du présent préavis ;
2. d'accorder sur les comptes ci-dessous un crédit supplémentaire de CHF 67'140.- pour l'exercice 2022, et d'intégrer ces modifications dès le budget 2023
 - a. 101.3001.00 Rétributions des autorités CHF 102'900.-
 - b. 101.3003.00 Indemnités commissions Bureau CHF 92'280.-
 - c. 101.3003.01 Indemnité séances CHF 38'250.-
 - d. 101.3030.00 Cotisations AVS/AF/AC CHF 10'301.-
 - e. 1013040.00 Cotisations caisse de pension CHF 13'700.-
 - f. 101.3050.00 Assurances de personnes CHF 1'800.-
 - g. 101.3060.00 Frais de représentation CHF 5'000.-

L'amendement proposé par la commission modifiant le point 6 de l'annexe 2 est accepté par 75 oui et 4 abstentions.

L'amendement proposé par Mme Chloé BESSE modifiant le statut de la secrétaire est accepté par 70 oui et 8 abstentions.

Toutes les augmentations d'émoluments sont acceptées.

Les conclusions du préavis amendé sont acceptées par 62 oui, 3 non et 6 abstentions.

Pour extrait conforme levé le 8 février 2022.

l'attestent

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le 1^{er} Vice-Président :



La Secrétaire :